



BIEN VIVRE
ENSEMBLE

Réflexes sécurité



Seqens 

Groupe ActionLogement

Votre sécurité est essentielle, aussi quelques précautions sont à prendre pour profiter sereinement de votre logement.



DANS LES PARTIES COMMUNES

Afin de préserver la bonne circulation et la sécurité de tous, veillez à ne pas entreposer d'objets dans les parties communes (ex : poussettes, vélos...), votre responsabilité peut être engagée.

Assurez-vous que les portes sont systématiquement fermées (portes coupe-feu). Laissez toujours libres les accès pompiers.

En cas d'incendie, prévenez les pompiers, en composant le 18 ou le 112, puis informez vos voisins et votre gardien.



Il est également important de ne pas déposer de nourriture ou déchets dans les parties communes ou espaces verts, vous éviterez la visite des rats et autres nuisibles.

DANS VOTRE LOGEMENT



L'ÉLECTRICITÉ

- ▶ Vérifiez régulièrement l'état de vos prises de courant et des cordons d'alimentation de vos appareils électriques.
- ▶ N'abusez pas des multiprises et des rallonges : c'est un risque de surcharge et d'incendie.
- ▶ Éteignez ou débranchez les appareils qui produisent de la chaleur (plaques électriques, fer à repasser...) après utilisation.
- ▶ Maintenez une distance de sécurité entre les appareils de chauffage et les objets inflammables comme le linge, les rideaux... et veillez à ne rien déposer sur vos radiateurs.



ÉLECTRICITÉ + EAU = DANGER

- ▶ N'utilisez jamais d'appareils électriques les mains mouillées.
- ▶ Ne branchez pas de convecteur ou radiateur dans la salle de bain s'ils ne sont pas spécifiquement prévus à cet effet. Les projections d'eau peuvent s'avérer dangereuses.



LE GAZ

- ▶ En cas d'absence prolongée, pensez à fermer le robinet de gaz.
- ▶ Contrôlez régulièrement le bon état des tuyaux d'alimentation de vos appareils à gaz.
- ▶ **En cas de fuite de gaz, fermez immédiatement le robinet de gaz.** Ne restez pas chez vous et ne touchez aucun appareil électrique pour éviter les étincelles.



L'EAU

- ▶ Contrôlez régulièrement l'état de votre robinetterie. Le simple fait de remplacer un joint usé permet souvent d'éviter de grosses fuites d'eau. Pour cela vous bénéficiez d'un contrat d'entretien robinetterie.
- ▶ Pensez à fermer votre robinet d'arrêt lorsque vous vous absentez pour une longue période.



LA VENTILATION

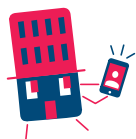
- ▶ N'obstruez pas les bouches d'aération, nettoyez-les régulièrement. Vous éviterez les moisissures, la condensation, les mauvaises odeurs...
- ▶ Aérez régulièrement votre logement. 15 minutes par jour suffisent pour renouveler l'air. Pensez à couper les radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres.
- ▶ Contrôlez également le bon fonctionnement de votre DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée).
- ▶ Ne raccordez pas une hotte à la bouche d'extraction d'air, c'est interdit et dangereux.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour votre sécurité et pour satisfaire les obligations réglementaires, **le contrôle des appareils à gaz et VMC est obligatoire.** Si vous êtes absent le jour des visites d'entretien et de contrôle de ces appareils, prenez toutes les dispositions nécessaires pour laisser libre accès à votre logement.

Si vous avez le moindre doute sur l'état d'un équipement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre gardien ou correspondant.



SEQENS A VOTRE ÉCOUTE



Service Relation Client: **01 49 42 79 89**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Service d'Urgence: **01 57 77 47 77**
du lundi au vendredi de 18h00 à 8h30 du matin,
ainsi que les week-ends et jours fériés.



Connectez-vous à votre espace client Déclic
via le site **www.seqens.fr**